



SNUDI.FO 86

l'indépendance au service des personnels

Déclaration liminaire du SNUDI-FO86 à la CAPD 13 juin 2023
Recours suite refus congé formation professionnelle et temps partiel.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé : aucun de nos collègues n'accepte ce passage en force à 64 ans, que ce soit par les outils anti-démocratique de la Vème République, ou par le *putsch* organisé à l'Assemblée Nationale par la Présidente de l'Assemblée Nationale avec la Première Ministre et le Président de la République.

Emboitant le pas de nos collègues, FO n'a pas tourné la page et continuera à mettre toutes ses forces pour le retrait de cette réforme insupportable, et la défense de la Démocratie contre ses fossoyeurs, et contre toute forme de tyrannie.

Plutôt que d'augmenter les salaires de tous les personnels en revalorisant la grille indiciaire des fonctionnaires et en augmentant la valeur du point d'indice, le gouvernement continue de proposer des augmentations indemnitaires (qui ne compteront donc pas pour la retraite). Que ce soit dans le « socle » ou dans le « pacte », il n'est question que de primes, pas de salaires ! **Ceci n'est pas une revalorisation !**

Pire, cette mascarade s'accompagne d'une nouvelle charge de travail pour les directeurs et les collègues, sommés de tenir des réunions le midi ou le soir hors des ORS (Obligations Réglementaires de Service) : voilà ce qu'est le PACTE, l'occasion une nouvelle fois d'imposer du travail gratuit à des personnels déjà exténués, et de dynamiter le statut des personnels et l'Ecole de la République !

Faut-il s'étonner ensuite d'avoir des collègues qui n'en peuvent plus, et de ne pas avoir assez de remplaçants pour les remplacer ?

Nous vous rappelons M. le Directeurs Académique que les directeurs ne sont pas corvéables à merci. Ces réunions ne peuvent donc être obligatoires. Nous n'accepterons aucune pression pour les participations à ces réunions comme pour l'adhésion aux briques du pacte.

Le SNUDI-FO, avec l'ensemble des organisations de l'intersyndicale, refuse **le «Pacte» qui va considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels.**

Le SNUDI-FO réclame le basculement de l'enveloppe du «Pacte» dans celle prévue pour le Socle. **Nous revendiquons une véritable revalorisation des salaires à hauteur au moins de l'inflation pour tous les personnels de l'Éducation nationale, et ce sans contrepartie.**

Le ministre laisse entrevoir une légère augmentation des taux de passage à la hors-classe tout en conservant l'arbitraire de l'évaluation PPCR. Le passage à la classe exceptionnelle ne serait à terme plus limité à 10 % de l'effectif du corps. Le ministre explique que « *le double effet d'un rajeunissement progressif des personnes promues et d'un allongement des carrières aurait fortement limité à terme les possibilités de promotion* ». **Il s'agit donc d'adapter les promotions aux 64 ans de la réforme des retraites !**

Le SNUDI-FO dénonce les contradictions de la gouvernance ministérielle qui affiche comme une de ses priorités la qualité de vie au travail et dans le même temps pratique un mode de management maltraitant pour ses personnels.

A ce titre nous dénonçons la situation que vos services font subir à de nombreuses écoles en ne remplaçant pas les collègues absents, comme à l'école maternelle Pablo Neruda de Poitiers. Quand dans le même temps les moyens de remplacement sont utilisés pour les formations constellation et les évaluations des écoles que les personnels rejettent !

Faut-il s'étonner ensuite de voir exploser le nombre d'arrêt maladie et d'accident de travail, quand on ne fait rien pour les limiter, MAIS TOUT pour les faire augmenter ?

La transition est toute trouvée vers l'ordre du jour de cette CAPD.

Nous avons une pensée pour tous les collègues privés de congé formation professionnelle, alors qu'ils s'étaient inscrits dans un projet personnel et professionnel qui faisait sens, et dont ils se trouvent par conséquent privé.

Nous avons une pensée pour tous les collègues qui ont reçu une convocation préalable à un refus à leur demande de temps partiel et ont dû subir un entretien (certes le plus souvent courtois), mais en réalité déstabilisant quand vous ne faites que demander du temps pour souffler quand vous n'en pouvez plus !

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques.

Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis de nombreuses années. Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient par le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues, ce que nous ne pouvons accepter !

Ce manque de personnels implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations inter-départementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, voire des demandes d'autorisation d'absence.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter. Les 1200 suppressions de postes dans le 1er degré à la rentrée 2023 et le manque de candidats au CRPE ne vont rien arranger.

Rappelons ici que ce manque de candidats a été soigneusement organisé afin de préparer l'opinion au recrutement de contractuels *low-cost*, jetables et obéissants.

Le manque de candidats au CRPE n'est pas un désamour pour le métier d'enseignant, mais une réponse indirecte et très concrète aux conditions de travail et de rémunération de la profession, mais aussi aux conditions de formation découlant de la masterisation. A ce titre FO continue de revendiquer le retour à un recrutement à bac+3 suivi d'une année de stage rémunéré, avec une véritable formation d'un an, avec une alternance en classe de maximum 25% du temps. Les stagiaires ne sont pas des remplaçants !

Les contre-réformes de la formation initiale ou encore la Loi Dussopt de 2019 amènent donc l'Administration à remettre en cause nos droits et à favoriser l'embauche de contractuels pour combler les postes vacants...

Dans ce cadre, le SNUDI-FO86 demande à ce que toutes les demandes de temps partiel et de congé de formation (mais aussi d'exeat, de disponibilité, de détachement...) soient accordées sans restriction.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si notre métier n'attire plus, prenez soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et le contexte social actuel ! Nous vous remercions.

Fabien Vasselín et Diane Ferret, représentants des personnels FO à la CAPD86